

Procès-verbal
Assemblée ordinaire des délégués
de Swiss Basketball
Office fédéral du sport OFSPO - Macolin
Samedi 25 mars 2017 à 11h00

1. Accueil

Invités présents	Giampiero Cambrosio (Membre d'honneur), Bernard Pasteris (Membre d'honneur), Michel Roduit (Président CFE), Pierre Andreetta (Président Mini Basket)	
Invités excusés	Patrick Baumann (FIBA), Gilbert Burkardt (Membre d'honneur), Josette Gaille (Membre d'honneur), Françoise Perrin (Membre d'honneur), Sorefisa (organe de révision), Natacha Berrut (Mini Basket)	
Délégués excusés et suppléés par:	Walter Jucker (ProBasket) Roland Waniek (ProBasket) Dominique Tharin (AVB) Barbara McAllister (AVB) Roland Studer (BVN)	Robert Gerritsma Sandra Hofstetter Michel Voide José Fernandez-Utges Martin Dürrenberger
Délégués excusés mais pas remplacés :	Imad Fattal (ACGBA), Stanislav Jovanovic (AVSBA)	
Scrutateurs :	Carmelo Lagana (ACGBA), José Fernandez-Utges (AVB)	

2. Constitution de l'Assemblée

Le Président de Swiss Basketball, Giancarlo Sergi, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre à 11h00 l'Assemblée ordinaire des délégués 2017 à Macolin. Présents à l'ouverture de l'Assemblée : 33 délégués ; les délégués de l'association tessinoise ont annoncé un retard d'environ 15 minutes.

Avant l'ouverture de la séance, une minute de silence est tenue en hommage à Nadège Clément (1993-2017), joueuse de Hélios VS Basket.

Les scrutateurs nommés sont : Messieurs Carmelo Lagana et José Fernandez-Utges.

L'Assemblée accepte la nomination des scrutateurs, à l'unanimité des voix exprimées.

Délégués nommés – 40 – délégués présents – 38 à l'arrivée des tessinois, 33 avant.
Dans les 2 cas, le quorum de 21 est atteint. L'Assemblée peut donc prendre des décisions. Les votations se feront à main levée, à la majorité simple des voix exprimées, les abstentions ne comptent pas. L'Assemblée peut demander, au besoin, le vote à bulletin secret.

Carmelo Lagana propose à l'Assemblée que la séance se termine au plus tard à 14h00. La proposition a été adoptée.

L'ordre de jour est approuvé à l'unanimité des voix exprimées (33 voix pour / 0 voix contre)

3. Approbation procès-verbaux AdD 2016

Aucune remarque n'ayant été reçue dans les 30 jours suivant l'envoi, le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire est donc considéré comme accepté.

4. Activités 2015/2016

L'année 2015/2016 a été une année politiquement difficile avec des problèmes de management et une assemblée malheureuse à Lugano. Également important l'arrivée des nouveaux membres au sein du comité directeur.

(Les délégués de l'Association tessinoise sont arrivés et prennent place dans la salle ; dès lors, le nombre des Délégués présents se monte à 38).

Les points positifs à indiquer sont : le début de transition entre la LNBA et la SBL. L'arrivée de sang neuf à la fédération par notamment Valentin Wegmann et Gilles Delessert. Les règlements ont été finalisés et la constitution du comité exécutif sont également à mentionner. Un point important est aussi le retour de l'équipe nationale féminine senior.

Les rapports de commissions ont été approuvés à l'unanimité des voix exprimées (38 voix pour / 0 voix contre)

5. Comptes 2015/2016

Christelle Ruegg souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle présente les comptes 2015/2016, les documents ont déjà été transmises aux délégués.

Après des questions posées par Robert Gerritsma, Noldi Huber, Markus Berger, Nico Hess, Ilario Bernasconi, Benjamin Nestor, Wilhelm Pfeifer (qui concernent principalement des sujets déjà discutés lors des assemblées précédentes) et les explications fournies par Christelle Ruegg, Giancarlo Sergi, Serge Vittoz et la CGC, l'Assemblée passe au vote.

Les comptes 2015/2016 ont été approuvés à la majorité des voix exprimées (23 voix pour / 9 voix contre / 6 abstentions)

6. Décharge au comité directeur et à la direction

Résultat de la votation : Accepté à la majorité des voix exprimées (22 voix pour / 9 voix contre et 7 abstentions)

7. Présentation SWB (Audit technique, Gouvernance, Centre de compétence Argovie et Suisse Central)

Giancarlo Sergi présente les projets à venir ; l'audit technique de la fédération et de la gouvernance. Il est aussi mentionné que les cahiers de charge du personnel et du comité directeur ont été révisés. Un groupe de travail s'est attelé au projet de refonte de la gouvernance avec comme objectif une révision des statuts lors de la prochaine assemblée (2018). Enfin, une nouvelle stratégie commerciale au sein de la fédération a été lancée et sera développée ces prochains mois afin de générer de nouveaux revenus.

La parole est passé à Daniel Frey qui présente le projet du Centre de compétence Argovie et Suisse Central.

José Fernandez-Utges pose la question concernant les entraînements qui ont lieu toutes les semaines, ainsi que les samedis ou dimanches pour les jeunes joueurs U14 et U16 et que ces derniers doivent quand-même disputer un championnat.

Daniel Frey répond que ces entraînements durent uniquement une matinée. Ensuite, il y a le choix entre aller au match l'après-midi ou non puisque l'entraînement du matin est plutôt technique et n'est donc pas trop dur.

José Fernandez-Utges demande si les joueurs professionnels (américains) impliqués dans les entraînements sont défrayés ou pas ?

Daniel Frey répond que le club reçoit CHF 150.- par ½ journée + les frais transport et nourriture. La distribution est ensuite effectuée par le club.

Carmelo Lagana demande si l'objectif pour ces joueurs qui participent aux entraînements est de devenir des futurs joueurs de LNA de Swiss Central ?

Daniel Frey indique que pour Swiss Central et 8 clubs qui envoient ses meilleurs joueurs dans la structure c'est l'un des objectifs. Pour le canton d'Argovie c'est également l'objectif idéal, mais pour en arriver là, cela devrait prendre encore 2 à 4 ans.

8. Forecast 2016/2017

Christelle Ruegg présente le Forecast pour la saison 2016/2017.

Etat selon budget votés	347 189.00
Etat projeté (attention reste non définitif)	240 309.00
Différence	-106 880.00
EXPLICATIONS	
<u>Département SBL</u> : état budget presque à 0, se retrouve au projeté à 115 (pas de projet Keemotion décision des clubs) a des effets sur plusieurs comptes	115 000.00
<u>Subventions</u> : l'ancienne Direction avait prévu 240k de subvention SO, en réalité nous en recevront 85k dès 2017. -132.5k de sub par rapport au budget SO : à recevoir car 1/2 2016 ancienne subv. (65k) + 1/2 nouvelle subv. 42.5)= 107.5 au lieu des 240k +30k concept des enfants	-102 500.00
<u>Equipes nationales revenues</u> : -27.5 billetterie prévu par l'ancienne Direction -5k buvette -différence Concordia et arrondi -54k sponsor fictif par l'ancienne Direction -102.6 Contrat Tissot mis 2 tranches au lieu de 1.5. Impossibilité d'avoir le contrat de la part de l'ancienne Direction. Basée sur les informations en possession. Après lecture du contrat et la durée réelle, plus correcte de ventiler de cette nouvelle façon	-189 770.00
Economie sur révision des statuts (garder 5k au forecast par sécurité)	25 000.00
Economie potentielle réalisée sur budget ENJ 3x3 (attention non définitif pourrait y avoir encore quelques factures)	22 979.00
Economie potentielle réalisée sur budget ENS 3x3 (attention non définitif pourrait y avoir encore quelques factures)	19 343.00
Divers + ou - dans les comptes	3 068.00
Total	-106 880.00

Après des questions posées par Benjamin Nestor, Markus Berger et les explications fournies par Christelle Ruegg et Giancarlo Sergi, une pause de 10 minutes et prononcée.

(Nico Hess a quitté l'Assemblée des Délégués après la pause, dès lors le nombre de délégués présents diminue à 37).

9. Proposition des Délégués et du comité directeur saison 2017/2018 (explications, discussions et ratifications/adoptions)

Proposition du Comité Directeur – art. 12

L'assemblée ordinaire des délégués a lieu au minimum une fois par année, dans le second trimestre, en principe en mai, et si nécessité, plusieurs fois.

Markus Berger dit qu'il trouve que c'est une bonne idée, mais qu'avant l'Assemblée avait déjà lieu en mai, puis qu'elle a été avancée pour pouvoir voter sur des sujets qui concernent la saison à venir. Au mois de mai les délégués ne peuvent dès lors pas voter pour des changements pour la saison à venir ?

Serge Vittoz indique que le but est d'organiser cette séance le plus vite possible, afin que les AR puissent réagir sur les décisions prises. Il est aussi possible que les décisions prises lors de l'ADD ne soient mises en œuvre qu'à partir de la saison d'après, si cela s'avère nécessaire.

Résultat de la votation : Acceptée à la majorité des voix exprimées (33 voix pour / 0 voix contre et 4 abstentions)

Proposition de Noldi Huber : Modification de l'article 10 al. 2 lit. e. des Statuts centraux, afin qu'en substance, les délégués jouissent de l'immunité relative dans le cadre de l'exécution de leurs activités en tant que délégués de Swiss Basketball.

Serge Vittoz : Le comité directeur propose de rejeter cette proposition. Les délégués ont la possibilité de s'exprimer lors des Assemblées. Il y a eu récemment des problèmes d'attitude des délégués en dehors de leur activité en tant que délégué. La possibilité doit exister de pouvoir les poursuivre si nécessaire. L'activité de délégué implique une certaine responsabilité et pour la bonne transparence, gouvernance ainsi que le bon fonctionnement de l'Assemblée, chaque délégué doit être responsable de ce qu'il dit. Il ou elle doit respecter les institutions.

Résultat de la votation : Rejetée à la majorité des voix exprimées (6 voix pour / 31 voix contre et 0 abstention)

Proposition de Claudia Moritzi : Modification de l'article 5 let. i des Statuts centraux, afin, que l'administration de Swiss Basketball soit obligée de demander au minimum deux offres pour la conclusion de tout contrat conclu par Swiss Basketball avec un tiers dont le montant est supérieur ou égal à CHF 5'000.--

Serge Vittoz mentionne que le comité directeur est favorable sur le fond, mais que ce n'est pas forcément nécessaire que cette proposition figure dans les statuts centraux. Il propose d'inclure cette règle dans les directives d'organisation.

Claudia Moritzi répond que si cette clause figure dans les directives d'organisation, elle est d'accord de retirer la proposition.

Markus demande que ceci soit mentionné dans le procès-verbal et que le comité directeur se charge d'inclure la proposition dans les directives d'organisation.

Serge Vittoz confirme que la proposition sera incluse dans les directives d'organisation, et il sera écrit dans le procès-verbal que le comité directeur s'engage à le faire.

Claudia Moritzi a dès lors retiré sa proposition.

Proposition de Claudia Moritzi : Modification de l'article let. 20 let. g. des Statuts centraux, précisant que si le poste directeur est vacant, celui-ci doit être annoncé dans les 4 semaines.

Serge Vittoz mentionne que le double mandat de Giancarlo Sergi est une situation particulière et c'est le comité directeur qui a nommé Giancarlo Sergi à ce poste. Le poste de directeur n'est donc pas vacant, le directeur est bien présent. Serge Vittoz précise que les directives d'organisation obligent la fédération à publier les postes vacants.

Claudia Moritzi indique que le poste de Directeur est un poste très important et il ne serait bien cette règle soit mise dans les statuts centraux.

Gianluca Padlina demande si la décision du comité directeur est de garder la double position dans une personne ?

Serge Vittoz confirme qu'ils ont nommé Giancarlo Sergi en tant que directeur au moins jusqu'à la révision de la gouvernance en 2018. La situation actuelle fonctionne très bien.

Gianluca Padlina ne pense pas que ce soit une question de philosophie, mais plus une question concrète de la séparation des fonctions à l'intérieur de la fédération. C'est un problème, car la décision du comité directeur va à l'encontre de la conception des statuts, soit d'avoir deux personnes différentes. Il est vrai que dans des phases particulières, notamment dans le cas où le poste est vacant, il peut arriver que ce poste soit détenu par une seule personne.

Serge Vittoz précise que le comité directeur considère que c'est une situation particulière et qu'elle mérite cette solution provisoire puisque l'objectif est la révision de la gouvernance pour 2018.

Gianluca Padlina en prend acte.

Résultat de la votation : Rejeté à la majorité des voix exprimées (13 voix pour / 19 voix contre et 5 abstentions)

Markus Berger demande s'il est possible que le comité directeur décide que Giancarlo Sergi détienne ce poste jusqu'en 2018 ou si les délégués doivent donner leur accord.

Serge Vittoz précise que selon les statuts la compétence pour nommer le directeur est celle du comité directeur. L'AdD n'a pas à se déterminer sur cette question.

Proposition de Claudia Moritzi : Modification de l'article 20 let. j. des Statuts centraux, afin que lorsqu'une décision de l'AdD ne peut être mise en œuvre dans le délai prescrit, les Associations Régionales (AR) soient informées dans un délai de six mois, ou le cas échéant, plus court.

Claudia Moritzi mentionne qu'il est important pour les délégués d'être informés le plus tôt possible si une décision ne peut pas être mise en œuvre dans les délais prescrits.

Serge Vittoz dit que le comité directeur est d'accord et propose d'accepter cette proposition. Dans les faits si une proposition ne peut pas être mise en œuvre, les délégués seront informés dès que la décision de repousser la mise en œuvre aura été prise.

Résultat de la votation : Acceptée à la majorité des voix exprimées (36 voix pour / 0 voix contre et 1 abstention)

Proposition du comité directeur : Règlement CGC

Article 3

Pour mener à bien les attributions qui lui sont octroyées, les membres de la Commission de Gestion et de Contrôle :

- reçoivent :
 - les budgets des secteurs d'activités ;
 - le budget de Swiss Basketball ;
 - les comptes de Swiss Basketball ;
 - le rapport de la fiduciaire ;
 - le grand livre ;
 - l'analyse des comptes de Swiss Basketball
- ont libre accès au siège de Swiss Basketball :
 - aux pièces comptables de Swiss Basketball, ceci après le bouclage d'un exercice et en cours d'exercice comptable
 - aux procès-verbaux et rapports du Comité Directeur et des commissions ;
 - aux contrats.
- doivent entendre :
 - le membre du Comité directeur en charge des finances ;
 - Le Responsable des finances
- peuvent entendre en complément :
 - le Président Central ;
 - le Directeur

Article 4

La Commission de Gestion et de Contrôle établit un rapport annuel concernant les comptes et le budget, à l'intention de l'Assemblée des Délégués.

Beat Knechtli mentionne que les modifications du règlement concernent uniquement l'examen des finances. Il permet également à la CGC de fournir un rapport plus détaillé.

Résultat de la votation : Acceptée à la majorité des voix exprimées (36 voix pour / 0 voix contre et 1 abstention)

Proposition du comité directeur : Modification du règlement Coupe Suisse (art. 1, 2, 4, 5, 6 et 8)

Résultat de la votation : Acceptée à la majorité des voix exprimées (35 voix pour / 1 voix contre et 1 abstention)

Proposition de Michel Berthet (AVB) : Modification du règlement des licences (Classes d'âge impaires)

Serge Vittoz demande s'il y a lieu de rajouter une catégorie U7 dans la proposition

Michel Berthet répond que oui, à la demande de Swiss Mini Basket.

Pierre Andreetta indique qu'il faut voir la réalité des catégories. Les pays entourant la Suisse ont 60 millions d'habitants et qu'il y a une classe d'âge pour chaque année (U14, U15, U16, U17). Le changement des classes d'âge ne va pas améliorer le niveau du Basket en Suisse.

Gianluca Padlina précise que Ticino Basket a discuté de cette proposition et trouve qu'il est trop tôt pour changer à nouveau les classes d'âge. Il propose donc d'attendre de pouvoir tirer un bilan de sur les classes d'âge paires. Ticino Basket souhaiterait garder la situation actuelle. Au Tessin l'expérience faite est positive.

Michel Berthet trouve dommage la réaction du Tessin puisque lors de la réunion avec les directeurs techniques des associations régionales tessinoise, M. Mauro Regazzoni a été favorable à cette proposition. .

Gianluca Padlina mentionne que ceci n'est pas vrai. Il a reçu le mail de Mauro Regazzoni qui a recommandé à tous les délégués de voter contre cette proposition. Nos techniciens ont clairement exprimé leur avis négatif sur cette proposition.

Catherine Gerber demande de penser aux filles. Les filles à 19 ans arrêtent le Basket, car elles n'ont pas le niveau d'aller en Ligue nationale. Ils ont perdu beaucoup des filles de ce âge, car elles ne savent plus quoi faire. Pour les filles U14 dans le canton de Vaud, ils ont instauré un groupe mixte. Autrement elles ne pourraient pas jouer. Les filles commencent le Basket à cet âge-là et avec les classes d'âges impaires ils seraient possible qu'elles puissent jouer.

Robert Gerritsma énumère une liste avec différents pays et leurs classes d'âge. Si la proposition passe, il faudrait beaucoup de modifications dans les règlements (licences etc.).

Carmelo Lagana questionne ses collègues tessinois sur le fait qu'ils trouvent que 6 ans est insuffisant pour pouvoir tirer un bilan et d'indiquer au moins deux aspects positifs par rapport aux classes d'âges paires, ainsi qu'à ses collègues suisse-almémannique le nombre de tournois des Sélections auxquels ils participent en Allemagne (qui ont des classes d'âge paires).

Gianluca Padlina précise qu'ils ne sont pas en possession d'un document qui tire un bilan de tous les aspects et qu'ils peuvent faire ce changement cette année ou l'année prochaine. Ils ont souvent des matchs de préparation hors de la frontière et s'ils arrivaient avec de joueurs trop âgés ou trop jeunes, cela compliquerait la situation

Robert Gerritsma indique qu'ils n'ont pas que des matchs en Allemagne, mais aussi en Autriche et aux Pays-Bas. Ces pays correspondent plus à leurs capacités et possèdent tous des classes d'âge paires.

S'ils disputent des tournois à l'étranger (ou il y a une classe d'âge par année), ils s'inscrivent souvent dans une catégorie plus basse, sinon ils auraient aucune chance. L'important est également d'avoir le plaisir de participer à ces tournois.

Anne-Catherine Doyer précise que suite à une étude, toutes les autres fédérations (Handball, Football, Hockey, Volley) possèdent les âges impairs. Ces fédérations ont plus des licenciés que nous. Pour aller jouer en France, il est important d'avoir les classes impaires. Beaucoup de jeunes commencent le basket à 14 ans et doivent alors jouer dans la catégorie U16. Si on décide de passer aux classes d'âge impaires, ces jeunes pourront encore jouer une année dans la catégorie Benjamin (U15), ce qui permettrait aussi d'avoir des équipes débutantes. Ceci est la réalité du terrain et pas une réalité de chiffres ou de statistiques. Il est vrai qu'au Mini Basket il y a beaucoup de filles qui jouent, mais après à 14 ans, elles arrêtent le basket parce que le championnat U16 est trop relevé pour elles. Beaucoup de joueuses sont perdues en cours de route. Depuis le dernier changement, il y a qu'un seul joueur qui a continué le basket après ses 19 ans. Il serait favorable d'avoir encore une année de formation en plus. Cette année supplémentaire permettrait aux jeunes de 19, 20 ans (qui se trouvent souvent à l'armée ou à l'université) de pas perdre le lien avec le basket.

Serge Vittoz passe au vote et indique que le comité directeur est favorable à la proposition de l'AVB au vu des explications et arguments fournis. Ceci permettra de recruter plus de joueurs et joueuses et conserver les jeunes.

Claudia Moritzi demande si la modification entrera déjà en vigueur pour la saison 2017-2018.

Serge Vittoz confirme que la proposition entrera en vigueur dès la saison prochaine (17/18).

Résultat de la votation : Acceptée à la majorité des voix exprimées (23 voix pour / 7 voix contre et 7 abstentions)

Proposition de Michel Berthet : Modification du règlement des Sélections régionales

Michel Berthet explique les modifications entre sa proposition envoyée aux délégués et celle transmise ce jour après les discussions avec SWB. Cette dernière doit être celle votée lors de cette assemblée.

Gianluca Barilari indique que les techniciens de la fédération recommandent de voter favorablement à la proposition de Michel Berthet.

Hughes Rosset est totalement favorable au retour des sélections. Un point le dérange, soit le fait qu'une AR doit former une sélection avec au moins 3 équipes dans la catégorie, c'est-à-dire qu'au minimum 5 joueurs seront choisis par équipe et ceci n'est pas possible. La qualité n'est pas garantie. Il faut au moins 6 équipes. De plus, les gens en ont marre des sanctions administratives.

Michel Berthet dit que malheureusement c'est ainsi, si quelque-chose doit être mis sur pied et que cela fonctionne, il y a que le porte-monnaie qui marche. A la base, le concept des 3 équipes est seulement un minimum et qu'il est possible d'en discuter.

Serge Vittoz demande s'ils sont d'accord d'augmenter le nombre des équipes ?

André Prebandier précise qu'il est déjà arrivé que la neuchâteloise et la bernoise fusionnent, soit 5 joueurs de Berne et 5 de Neuchâtel, afin de présenter une sélection.

Gianluca Padlina est favorable à cette proposition, car les sélections sont très importantes. Mais ils se sentent mal à l'aise par rapport aux modifications de dernière minute. Ils trouvent également que les U17/U18 devrait y figurer. Il faudrait que les sélections soient même ouvertes à toutes les catégories.

Gianluca Barilari mentionne que dans un monde idéal, il est tout à fait d'accord. Mais il donne aussi l'exemple des joueuses (nées entre 1999 et 2000) de Genève Relève qui jouent en LNAF, mais aussi en U19. Lors les championnats de ligue A, ces filles vont jouer 25-30 minutes et elles seront probablement aussi dans les équipes nationales (30-40 jours d'activité par année). Le but des sélections est de détecter des talents, et ceci commence à partir de l'âge de 13 ans. Les joueurs et joueuses sont dès lors déjà connus depuis 4 ans et ces joueurs et joueuses sont déjà suivis.

Gianluca Padlina dit que le problème est connu pour les filles. Mais que si nous allons dans cette direction, ils souhaitent que cette exception soit appliquée pour les filles.

Gianluca Barilari précise qu'il y a également l'exemple des joueurs de Massagno qui jouent le championnat U19 et en Ligue A. Ceci est déjà une surcharge. Nous ne pouvons pas exploiter ces joueurs. Il est pas question de rajouter qu'un tournoi par année, mais 10 à 15 entraînements par année en plus. Il faut aussi respecter le joueur. Dans la réalité des choses, ceci n'est pas possible.

Markus Manz dit que si toutes les associations avaient joué le jeu des tournois des sélections, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Pour lui l'amende est disproportionnée, mais surtout il n'y voit aucune sanction sportive.

Michel Berthet précise qu'à ce jour il n'existe aucun document concernant ces sanctions sportives. Il faut que ce soit Swiss Basketball qui les mettent sur pied. Mais pour commencer, il est important de remettre ces sélections, de voir le développement avec les U13 et U15 et ensuite il sera toujours possible de rajouter les U17.

Wilhelm Pfeifer trouve qu'ils ont déjà assez des possibilités pour découvrir les jeunes talents dans les centres de détection. S'ils appliquent cette proposition, ils devront assumer environ CHF 30'000.- par année.

Résultat de la votation : Acceptée à la majorité des voix exprimées (23 voix pour / 14 voix contre et 0 abstention)

Proposition du comité directeur pour la modification du règlement juridique

Résultat de la votation : Acceptée à la majorité des voix exprimées (34 voix pour / 2 voix contre et 1 abstention)

Cotisations pour la saison 2017/2018

La catégorie U7 (nom : Easy Basket) sera rajoutée et sera au même prix que les catégories U9 et U11 (soit CHF 30.--). Par la votation de changement de catégories, les U12 deviennent U13, les U14 deviennent U15 etc.

Résultat de la votation : Les cotisations 2017/2018 sont acceptés à la majorité des voix exprimées (29 voix pour / 6 voix contre et 2 abstentions)

10. Politique sportive (présentation et adoption)

Giancarlo Sergi présente la politique sportives 2017/2018

La politique sportive 2017/2018 a été adoptée à la majorité des voix exprimées (35 voix pour / 0 voix contre et 2 abstentions)

11. Budget 2017/2018 (présentation, rapport CGC et adoption)

Christelle Ruegg présente le Budget 2017/2018

Budget 17-18
Résultat prévisionnel : CHF 96'925.90
Explication simplifiée du processus
Décision du comité sur les inscriptions et activités voulues (si décision à prendre)
Chaque line-manager a fait son budget idéal
Après 1ère consolidation : perte prévisible de CHF 550k
Mesure prise:
Diminution maximal des coûts en collaboration avec les line-managers
Décision de baisse des indemnités pour toutes les personnes liées au staff EN (uniformisation)
Décisions stratégique SWB sur les coaches principaux et internalisation technique
Les events ne prévoit pas de bénéfice, ni de perte.
Suite à ces décisions et au baisse, un déficit était encore à prévoir
Mesure:
Décision du comité directeur de ne pas couper dans le nombre d'activité
Décision d'augmentation de 100k les licences de membre / pas par une augmentation du prix des licences mais par le licenciement des mini non-licenciés entre autres
+ augmentation à prévoir du nombre de licenciés 16-17 (les chiffres de base correspondent au chiffres définitif 15-16)
Décision d'ajout de 64k+TVA de sponsoring non-garantie (les recherches sont déjà en cours)

A la suite des questions de Markus Berger, de Gianluca Padlina, de Sandra Hofstetter et de Robert Gerritsma et aux réponses fournies par Christelle Ruegg, Giancarlo Sergi, Sébastien Clivaz et Michel Roudit, l'assemblée passe au vote.

Le budget 2017/2018 a été adopté à la majorité des voix exprimées (31 voix pour / 0 voix contre / 6 abstentions)

12. Démissions/Elections/Révocations (Organe de révision)

Organe de révision : Sorefisa pour une année supplémentaire

L'organe de révision est élu pour une année supplémentaire à l'unanimité des voix exprimées (37 voix pour / 0 voix contre / 0 abstentions)

Comité directeur :

Pour le moment, il n'y a pas de changement, mais après la refonte de la gouvernance, il existe une possibilité que le comité directeur se remodèle.

13. Ratification d'admissions et d'exclusions de clubs

Le tableau récapitulatif présent dans le dossier de l'AdD est ratifié à l'unanimité des voix exprimées (37 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention)

14. Divers (date AdD 2018)

La date, le lieu et l'horaire de l'assemblée des délégués ordinaire 2018 est à convenir ultérieurement.

Des informations par rapport aux prochaines dates du basket Suisse sont présentées.

Le Président de Swiss Basketball, Giancarlo Sergi, remercie les personnes présentes et clos la séance à 14h30.